



D S A C

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - EXAMENS AERONAUTIQUES THEORIQUES PRIVES NATIONAUX
 **BB** Brevet de Base avion     **ULM** Brevet de pilote d'Ultra Léger Motorisé     **I-ULM** Instructeur ULM

- Les coordonnées postales et téléphoniques des centres d'examens, les calendriers des sessions et les périodes d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendriers-des-examens,19319.html>
- Ce formulaire doit être renvoyé à l'adresse indiquée, pendant la période d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). A défaut, il vous sera  systématiquement retourné.
- La convocation, précisant le lieu et l'heure de l'examen, est expédiée **10** jours avant la date de l'épreuve.

<b>1 – Candidat :</b>		<b>complétez en MAJUSCULES (sauf l'adresse courriel).</b>	
Nom de naissance	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
Nom d'usage ou d'épouse			
Prénoms			
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Nationalité
Adresse	N°	Bat	Rue
	Code postal		Ville
Courriel			Date et signature du candidat, et pour les mineurs, des parents ou du tuteur légal
Téléphone			
Inscription à la session du	/ /	/20	
au centre d'examens de			
Vous vous êtes déjà présenté à un examen théorique <input type="checkbox"/> <b>BB</b> <input type="checkbox"/> <b>ULM</b> <input type="checkbox"/> <b>I-ULM</b>			
<b>Si oui</b> , indiquez la date / /20 et le nom du centre d'examens			

<b>2 – Candidat ULM :</b>
si votre taux de réussite est supérieur ou égal à 90 % le certificat I-ULM vous sera également délivré.

<b>3 – Candidat I-ULM :</b>
si vous êtes déjà titulaire de la licence de pilote d'ULM, indiquez votre numéro de licence : UL

<b>4 – DOCUMENTS A JOINDRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le formulaire de redevances d'examens renseigné, daté et signé.</li> <li>• Le règlement de la redevance correspondante ou l'original du justificatif d'exonération (sauf en Polynésie française).</li> <li>• La photocopie d'une pièce d'identité récente précisant la nationalité.</li> <li>• 2 enveloppes, format C5 (16,2 x 22,9 cm), affranchies au tarif en vigueur et auto adressées.</li> <li>• La photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation <b>[pour les candidats (nés à compter du 01.01.1980) et les candidates (nées à compter du 01.01.1983) de nationalité française, âgés de plus de 16 et de moins de 25 ans le jour de la première épreuve]</b> - Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 (pour information, lisez les articles ci-dessous).</li> </ul> <p>Art. L 113-1 - Tout français âgé de <b>16 ans</b> est tenu de se faire recenser.  Art. L 113-2 - ..... L'administration (mairie ou consulat) remet une <b>attestation de recensement</b>.  Art. L.113-4 – <b>Avant l'âge de vingt-cinq ans</b>, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne <u>assujettie à l'obligation de recensement</u> doit être en règle avec cette obligation.  Art. L 114-2 - ..... entre la date de recensement des français (à partir de 16 ans) et leur <b>18<sup>ème</sup> anniversaire</b> a lieu la journée défense et citoyenneté. Un certificat individuel de participation est délivré à l'issue de cette journée.  Art. L.114-6 - <b>Avant l'âge de vingt-cinq ans</b>, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne <u>assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté</u> doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation.</p>

L'inscription au présent examen fait l'objet d'un traitement informatisé déclaré auprès de la CNIL. Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat peut obtenir tout renseignement concernant la finalité du traitement et l'accès aux données le concernant en contactant le 01 69 57 74 62.

Avril 2011